Marianne symbole République Française
Logo Atout France
Tourisme d'affaires

AMI Tourisme d'affaires et rencontres professionnelles

Communiqué de presse MICE

Atout France lance un nouvel AMI pour accélérer la transition durable et renforcer l’attractivité et la compétitivité des équipements dédiés aux rencontres professionnelles

AMI tourisme d'affaires

La filière des rencontres et événements professionnels est sans cesse en recherche de nouveaux modèles pour attirer, pour accueillir, pour créer des rencontres et des évènements à fort impact.

Les acteurs de la filière sont en mouvement pour s’adapter à la conjoncture et optimiser leurs structures d’accueil, leurs offres, leurs réponses à la demande : créativité, durabilité, flexibilité et technologiques sont aux cœurs des attentes. Donc des investissements à réaliser.

Dans un contexte où l’écoresponsabilitédevient prioritaire et les solutions technologies omniprésentes, des besoins s'imposent en matière d’équipements, de services et de propositions globales de prestations dans le secteur. Ils impliquent des investissements pour que l’offre française reste à la pointe de l’offre.

Objectif de cet AMI : détecter des projets emblématiques, nécessaires et innovants de cette transformation. Evolution de la demande des clientèles, évolution des pratiques, nouveaux formats d’événements, centralité du développement durable dans les déplacements pro et impact des évènements...

Cet AMI cible l'accompagnement en ingénierie (études) des investissements d’adaptation comme des investissements structurants long-terme portés par les professionnels.

Une dizaine de projets seront sélectionnés cette année, chaque projet lauréat bénéficiant d'une subvention pouvant aller jusqu’à 50K€ pour financer :

- Des missions d’ingénierie de projet pour la définition ou la conduite du projet (journées d’expertise, consultant, appuis techniques) ;
- Du financement de temps RH porté par les candidats et directement affecté au projet.

Cet AMI s’adresse aux propriétaires et exploitants d’équipements dédiés aux rencontres, réunions et évènements (palais des congrès, centres de congrès-salons, site d’évènementiel, parcs des expositions).

- Structures publiques ou privées propriétaires et/ou exploitantes de ces équipements. Sont particulièrement visés les communes, SPL, EPCI, SEM, régies, sociétés privées et délégataires.
- Domiciliés sur le territoire national, en Métropole ou en Outre-mer.

Les acteurs doivent s’adapter en réinterrogeant leur modèle économique, leurs structures d’accueil et leurs offres de service autour des enjeux de durabilité, de flexibilité, d’hybridation, et de numérisation des processus : cet appel à manifestation d’intérêt vise à soutenir les projets d’investissement les plus structurants de nature à

conforter l’attractivité et la compétitivité de la filière à l’échelle internationale.

Modalités de candidature

? Les candidats peuvent déposer leur dossier de candidature sur la plateforme Démarches Simplifiées

? Documents de candidature :
- Règlement de l’AMI
- Annexe 1- Lettre d’intention à signer

? Pour toute question, contacter amimice@atout-france.fr

? Date limite de candidature : 2 novembre 2023, 18h